



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/231

S/24021 ✓

27 mai 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-septième session

Point 35 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-septième année

Lettre datée du 27 mai 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Egypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué concernant les dernières agressions israéliennes contre le sud du Liban (voir annexe), publié le 26 mai 1992 par le porte-parole officiel du Ministère égyptien des affaires étrangères.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nabil A. ELARABY

* A/47/50.

ANNEXE

Communiqué du porte-parole officiel du Ministère des
affaires étrangères

L'Égypte suit avec une profonde préoccupation la série d'attaques aériennes et les tirs d'artillerie aveugles effectués par Israël dans le sud du Liban, qui font de nombreuses victimes parmi les femmes, les enfants et les autres civils innocents et qui détruisent leurs maisons, faisant des centaines de sans-abri. L'Égypte rappelle à Israël que ces comportements vont à l'encontre de toutes les conventions internationales et de tous les principes humanitaires relatifs à la protection des citoyens sans armes.

L'Égypte rappelle aussi à Israël que la poursuite de son occupation dans le sud du Liban est une violation flagrante et continue de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. L'Égypte condamne cette agression manifeste, demande instamment à Israël de cesser immédiatement ces agressions continues contre le territoire libanais et lance un appel à la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, pour qu'elle prenne toutes les mesures propres à mettre un terme à l'agression et à sauver les innocents. L'Égypte demande aussi aux deux États dont dépend le processus de paix de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour appuyer les efforts de paix en faisant abstraction de tout ce qui affecte le climat ambiant.
